

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOURG-ARGENTAL
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 NOVEMBRE 2015 à 18h30
COMPTE-RENDU

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BOURG-ARGENTAL s'est réuni, salle des Conseils, le lundi 23 novembre 2015 à 18h30, sous la présidence de Stéphane HEYRAUD, Maire de Bourg-Argental.

Etaient présent(e)s : MM et Mmes Stéphane HEYRAUD (Président), Marie-Pascale JANY, Valérie ALBUS, Michel CHEVALIER, Pierre-Henri GACHE, Olivier MOUNIER, Emilienne PRUD'HOMME, Charles RAMEAU, Evelyne VANBAELINGHEM, Christine HEYRAUD, Marcelle ARNAUD, René NICOD, Jacqueline ROUCHOUSE,

Etaient représenté(e)s : , Solange DIARD par Valérie ALBUS, François ODOUARD par Emilienne PRUD'HOMME, Rachel DRI par Marie-Pascale JANY

Etait excusée : Guy ROMEAS,

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration a pu valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Pierre-Henri GACHE

Approbation du compte-rendu du CA du CCAS du 25 juin 2015 : à l'unanimité

1. Organisation du repas des anciens

Le repas des anciens aura lieu le 10 janvier 2016 à la salle J. Esterel. Un devis a été demandé au traiteur "le Chapon d'or". Le tarif proposé se situe autour de 20 € par personne. Pour le vin et les pétillants, des commerçants Bourguisans seront sollicités.

Les invitations se feront par voie de presse, par l'intermédiaire des associations, par le panneau lumineux et grâce à un affichage au centre de santé. Les inscriptions auront lieu le jeudi 17 décembre en Mairie et salle A. Jamet (Club de l'amitié) et le mardi 22 décembre en Mairie.

Pour les préparatifs, des ateliers créatifs ont lieu, en mairie, les mercredis et vendredis après-midi.

Le conseil d'administration décide de conserver les modalités de l'an passé.

2. Colis de Noël (EHPAD et séniors)

Pour le présent offert aux résidents de l'EHPAD, un colis sera confectionné par les « Bonbons de Julien ». Ces derniers seront distribués le 29 décembre.

Des idées ont été émises pour les colis des personnes s'inscrivant en mairie, et ne pouvant pas participer aux repas des aînés pour problème de santé: un panier garni confectionné par « Du côté de chez nous » aux tarifs de 12 € pour une personne et 15 € pour deux personnes.

Il est donné un avis favorable à ces propositions.

3. Demande de participation du CCAS à un contrat d'obsèques

Une personne sollicite une aide financière au CCAS pour la souscription d'une assurance visant à prendre en charge les frais d'obsèques au moment du décès du demandeur.

Il est décidé, à l'unanimité, de donner une suite défavorable à cette demande. Le CCAS a plutôt pour vocation à intervenir au moment du décès, et ce au regard de la situation et des capacités contributives des descendants.

4. Portage des repas : tarifs 2016

Une présentation est faite d'une projection des tarifs pour le portage de repas établie en fonction du quotient familial des personnes aidées.

Le prix du repas complet, avec la tarification au quotient familial, il pourrait être facturé dans une fourchette de 9,50 € à 11,71 €.

Le prix du repas complet du samedi, avec la tarification au quotient familial, il se situerait dans une fourchette de 7 € à 7,79 €.

Le prix du repas simple semaine (sans entrée et dessert), avec la tarification au quotient familial, il pourrait être facturé dans une fourchette de 8,50 € à 10,70 €.

Le prix du repas simple du samedi, avec la tarification au quotient familial, il se situerait dans une fourchette de 6 € à 6,78 €.

Marie-Pascale JANY présente un bilan quantitatif du portage des repas. On enregistre une diminution du nombre de repas complet livré mais une part de plus en plus importante des repas simple. Le nombre de repas livré reste stable. Il est proposé de conduire une enquête de satisfaction auprès des usagers du service.

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à ces propositions. Une commission, issue du Conseil d'administration, sera chargée de mettre en place cette enquête de satisfaction : René NICOD, Olivier MOUNIER, Emilienne PRUD'HOMME et Valérie ALBUS.

5. Questions diverses

Pour information, il est donné lecture d'un courrier adressé par la CAF de la Loire au Maire de Bourg-Argental. La CAF de la Loire propose la signature d'une convention de partenariat pour faciliter l'accès à ses services numériques. Pour garantir la qualité de cet accueil et l'information de l'utilisateur, la CAF s'engage notamment à mettre à disposition de la collectivité du matériel informatique, à informer le public de l'existence du service et à assurer une formation de l'agent en charge de l'accueil.

En contrepartie, la commune mettra à disposition un point d'accueil à la Maison des Associations (Point Information Jeunesse) pendant les horaires d'ouverture du Centre Socio-Culturel de la Déôme.

Le Conseil d'Administration émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Pour information, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale nous informe que la commune de Bourg-Argental est susceptible d'accueillir des personnes réfugiées au sein de deux logements identifiés dans le parc social du bailleur Cité Nouvelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Signé,

le secrétaire,

Pierre-Henri GACHE